Informations de base

2025/3007(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible» **Subject** 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 1.20 Droits du citoyen 4.10.09 Condition et droits de la femme	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	AL-SAHLANI Abir (Renew)	16/07/2025

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Justice et consommateurs	LAHBIB Hadja

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2025	Débat en plénière		
17/12/2025	Décision du Parlement	T10-0338/2025	Résumé
17/12/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/3007(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 228-p8
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/10/04659

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0557/2025	09/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0558/2025	09/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0560/2025	09/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0563/2025	10/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0564/2025	10/12/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0338/2025	17/12/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2026)05-05	05/05/2026	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Autres membres

Transparence		
Nom	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
REGNER Evelyn	14/10/2025	My Voice, My Choice

Résolution sur l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»

2025/3007(RSP) - 17/12/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 358 voix pour, 202 contre et 79 abstentions, une résolution sur l'initiative citoyenne européenne intitulée «Ma voix, mon choix : pour un avortement sans danger et accessible».

L'initiative citoyenne européenne (ICE) est un outil permettant aux citoyens de l'UE d'inviter la Commission à proposer une nouvelle législation. Lorsqu' une ICE recueille au moins un million de signatures, la Commission doit, dans un délai de six mois suivant sa validation, préciser les mesures qu'elle entend prendre en réponse.

Le mouvement citoyen «Ma voix, mon choix» rassemble plus de 300 organisations à travers l'Europe et demande à l'Union de garantir l'accès de toute personne à un avortement sûr et légal et d'adopter une législation qui crée un mécanisme financier aidant les États membres qui y adhèrent volontairement à fournir des soins liés à l'avortement sûrs à toutes les personnes qui n'ont pas accès à de tels soins.

L'initiative citoyenne européenne «Ma voix, mon choix», qui a recueilli **1,2 million de signatures** et a été officiellement reconnue par la Commission le 1er septembre 2025, a créé un mouvement sans précédent à travers l'Europe, rassemblant des citoyens de tous horizons, notamment des jeunes.

Rappelant que l'absence d'accès complet à l'avortement dans de nombreuses régions d'Europe expose les femmes à des risques de préjudice physique et leur cause, ainsi qu'à leurs familles, un stress économique et psychologique considérable, le Parlement a appelé à **une action européenne renforcée** pour lutter contre les mouvements anti-genre, protéger l'autonomie corporelle et garantir l'accès universel aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, notamment à l'information sur la planification familiale, à la contraception abordable, à l'avortement sûr et légal et aux soins de santé maternelle. Il a également plaidé pour **un dialogue et un échange de bonnes pratiques** améliorés afin de garantir l'accès aux droits sexuels et reproductifs. Les États membres devraient réformer leur législation et leurs politiques en matière d'avortement pour les mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains et les recommandations de santé publique.

La Commission est appelée à:

- mettre en place un **mécanisme de solidarité**, ouvert à la participation des États membres volontaires et doté d'un soutien financier de l'Union, sans ingérence dans les lois et réglementations nationales;

- présenter une **proposition** visant à apporter un soutien financier aux États membres qui proposent un avortement sûr à toute personne résidant dans l' Union qui n'a toujours pas accès à un avortement sûr et légal;

- veiller à ce que cette proposition soit incluse à la fois dans le cadre financier pluriannuel actuel et dans le prochain, afin de continuer à améliorer la santé publique dans toute l'Europe et de soutenir l'action des États membres pour promouvoir l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive;

- faire pleinement usage de ses compétences en matière de politique de santé et apporter son soutien aux États membres pour garantir l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs dans le cadre du programme «L'UE pour la santé» pour la période 2021-2027.

Enfin, le Parlement a réitéré son appel à inclure le droit à l'avortement dans la **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne et a exhorté le Conseil à convoquer une convention pour la révision des traités et à ajouter à la Charte les soins de santé sexuelle et reproductive ainsi que le droit à un avortement sûr et légal.